ABF SPOT REPAIR

SARL au capital de 10.000 €
Siège social : Chemin de l'Orange
45130 MEUNG SUR LOIRE
981 778 046 RCS ORLEANS
-=-=-=-=-=-

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2024

L'an deux mil vingt quatre et le vingt cinq juin,

Les associés de la société « **ABF SPOT REPAIR** », société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, divisé en 1.000 parts au montant nominal de 10 € chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Bryan FRANCO-SANCHEZ**, propriétaire de	510 parts
- la société **FRANCO INVEST**, propriétaire de	490 parts
	---
Total des parts possédées par les associés présents :	
Mille parts, ci.....	1.000 parts
	==========

seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

La réunion est présidée par **Monsieur Bryan FRANCO-SANCHEZ**, gérant, qui déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à jour des statuts suite à l'apports de parts à la société FRANCO INVEST,
- Et aux pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris acte des apports de parts de Monsieur Allan FRANCO-SANCHEZ à la société FRANCO INVEST le 3 avril 2024, décide d'abroger l'article 7 des statuts relatif au capital social pour le remplacer par le suivant :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de **dix mille** (10.000) **euros**.

Il est divisé en **mille (1.000) parts** sociales au nominal de **dix (10) euros** chacune, entièrement souscrites et libérées intégralement, numérotées de 1 à 1.000 inclus et réparties entre les associés au prorata de leurs droits, savoir :

- Monsieur Bryan FRANCO-SANCHEZ, à concurrence de cinq cent dix parts sociales, ci..... 510 parts
  numérotées de 1 à 510 inclus
- La société FRANCO INVEST, à concurrence de quatre cent quatre vingt dix parts sociales, ci..... 490 parts
  numérotées de 511 à 1.000 inclus

Nombre total de parts composant le capital social :
Mille parts sociales, ci ..... 1.000 parts

==========

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales présentement créées ont été souscrites en totalité par eux, intégralement libérées puis réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et d'un exemplaire des statuts certifié conforme, pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés.

Bryan FRANCO-SANCHEZ	Pour la société FRANCO INVEST Allan FRANCO-SANCHEZ